



## **LISTE DES DELIBERATIONS PRISES CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 6 JUILLET 2022**

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil communautaire du 10 mai 2022

- Délibération 2022/07/01. Convention de partenariat économique avec la Région Centre-Val de Loire – approuvée à l'unanimité
- Délibération 2022/07/02. Convention pour l'animation de la Maison France Services avec la Commune de Villedieu-sur-Indre – approuvée à l'unanimité
- Délibération 2022/07/03. Avenant à la convention de partenariat Indre à Vélo- approuvée à l'unanimité
- Délibération 2022/07/04. Convention de création de service unifié Indre à Vélo- approuvée à l'unanimité
- Délibération 2022/07/05. Décision modificative budgétaire – approuvée à l'unanimité
- Délibération 2022/07/06. Cession du presbytère de Vendœuvres à la Commune de Vendœuvres- approuvée à l'unanimité
- Délibération 2022/07/07. Emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité, d'une durée hebdomadaire de 20h, du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2022- approuvée à l'unanimité
- Délibération 2022/07/08. Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023- approuvée à l'unanimité
- Délibération 2022/07/09. Réduction de la durée de travail d'un poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022- approuvée à l'unanimité
- Délibération 2022/07/010. Recrutement d'un agent contractuel pour un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022- approuvée à l'unanimité
- Délibération 2022/07/011. Recrutement d'un agent contractuel pour un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022- approuvée à l'unanimité
- Délibération 2022/07/012. Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation d'une durée hebdomadaire de travail de 25 heures au 1<sup>er</sup> septembre 2022- approuvée à l'unanimité
- Délibération 2022/07/013. Recrutement d'un agent contractuel pour un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022- approuvée à l'unanimité
- Délibération 2022/07/014. Création de deux emplois non permanents d'adjoint d'animation à temps non complet (durées hebdomadaires de 20h et 23h) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 – approuvée à l'unanimité
- Délibération 2022/07/015. Contrat d'apprentissage à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 – approuvée à l'unanimité
- Délibération 2022/07/016. Abondements OPAH- approuvée à l'unanimité.